Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Bourses pour le lycée français Charles de Gaulle à LONDRES

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2019-2020

OBSERVATION IMPORTANTE

Les candidats à une bourse au lycée de Londres doivent impérativement avoir 16 ans à la date de la rentrée scolaire de septembre

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Londres, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres, 35, Cromwell Road – LONDRES S.W.7. 2DG GRANDE-BRETAGNE**
(☎ 00.44.207.584.6322).

L'attention des boursiers entrant au lycée Charles de Gaulle en classe de première est attirée sur le fait que leur année en tant que boursier en 2019-2020 ne leur permettra pas de poursuivre leur scolarité au lycée en classe de terminale en 2020-2021 (même à titre payant).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public :https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français Charles de Gaulle à Londres assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. Le lycée se charge de trouver des familles d'accueil anglaises qui ont l'habitude depuis longtemps d'accueillir nos élèves boursiers. Seule cette modalité d'hébergement est

admise. L'élève boursier n'est pas autorisé à changer de famille en cours d'année sans autorisation exceptionnelle du chef d'établissement et après concertation avec le représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Londres, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille anglaise. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires. Vous voudrez vous renseigner à ce sujet auprès du proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Londres, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement, soit 1 mois après la rentrée scolaire et après ouverture d'un compte bancaire. L'établissement accompagnera l'élève pour une ouverture de compte auprès de la banque du lycée.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2019-2020 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 9 280 euros et 25 110 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée Charles de Gaulle qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension. Les parents paient le reliquat éventuel des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève", ainsi que le pôle élève et **M. le proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres.**

A titre indicatif

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Taux retenu = 1£ = 1,12 € au 10/01/2019

Lycée français Charles de Gaulle de Londres	***Frais de scolarité*** *(annuels)*	***Demi-pension*** *(annuelle)*	***Hébergement*** *(annuel)*	***Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens*** *(annuels)*		***Transports urbains*** *(annuels)*	***TOTAL***
Premières	**8 182 €**	**1 092 €**	**12 000 € à 14 000 €**	Manuels scolaires inscription EA	**297 €** **78 €**	**892 € à 1 397 €**	**22 541 € à 25 036 €**
Terminales				Manuels scolaires inscription au Bac	**297 €** **152 €**		**22 615 € à 25 110 €**